



Touraine Cher Numérique (Siren : 200041481)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Bourges
Arrondissement	Bourges
Département	Cher
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	01/11/2013
Date d'effet	01/11/2013

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Jean-Michel GUERINEAU

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel du Département
Numéro et libellé dans la voie	Place Marcel Plaisant
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	18000 BOURGES
Téléphone	02 48 23 83 39
Fax	
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	205 323
Densité moyenne	48,55

## Périmètres

Nombre total de membres : 17

- Dont 14 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
18	CC Arnon Boischaut Cher (200027076)	CC
37	CC Chinon, Vienne et Loire (200043081)	CC
37	CC de Sainte Maure de Touraine (243700929)	CC
37	CC du Castelrenaudais (243700499)	CC
37	CC du Val de l'Indre (243700804)	CC
18	CC en Terres Vives (241800234)	CC
18	CC Fercher Pays Florentais (241800457)	CC
18	CC le Dunois (241800424)	CC
18	CC les Terres d'Yèvre (241800523)	CC
18	CC les Terroirs d'Angillon (241800465)	CC
18	CC les Vals de Cher et d'Arnon (241800341)	CC
18	CC Pays de Nérondes (200007177)	CC
18	CC Sauldre et Sologne (200000933)	CC
18	CC Vierzon-Sologne-Berry (200033207)	CC

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE (223700014)
DEPARTEMENT DU CHER (221800014)
REGION CENTRE (234500023)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>Le syndicat a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Le syndicat exerce également la compétence qui consiste à élaborer et actualiser le schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Cher, au sens de l'article L. 1425-2 du code général des collectivités territoriales. Il peut également exercer, à la condition d'une décision favorable du comité syndical à la majorité des deux tiers (2/3), une compétence à la carte en matière de coordination, d'animation et d'actions sur les usages des technologies de l'information et de la communication.</i>
Par substitution

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)